

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février, à 20h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 février deux mille quatorze, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël GEFFROY, Maire.

Etaients présents :

Joël GEFFROY, Bernard MOISIERE, Marguerite TRIBALLIER, ,Thierry GADAIS, Xavier TROCHU, André LANCIEN, Sylvie JOBERT, Jean-Paul GILBERT, Marc LERAY, Eric LEMERLE, Maryvonne GUERCHET, Christophe DURANCE, , Véronique HAREL, Sophie GUYOT, François DOCEUL.

Etaients absents excusés :

Catherine JOSSE ayant donné procuration à Marguerite TRIBALLIER, Serge COLIN ayant donné procuration à André LANCIEN, Pascale CORMERAIS ayant donné procuration à Joël GEFFROY Marie-Emmanuelle DURAND ayant donné procuration à Xavier TROCHU, Stéphanie CHEVÉ ayant donné procuration à Sophie GUYOT, Huguette JARNOUX ayant donné procuration à Sylvie JOBERT.

Etait absent :

Marielle THEBAUD.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2013 ;
- 3) Délibérations ;
- 4) Décisions ;
- 5) Commissions ;
- 6) Informations sur la Communauté de Communes Cœur d'Estuaire ;
- 7) Questions diverses.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- **RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE CORDEMAIS.**

Le Conseil Municipal, a l'unanimité, donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Eric LEMERLE a été élu Secrétaire.

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013.**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

**3. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M14 2014
"VILLE".**
(Présentation par Monsieur MOISIERE)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312.1 ;
- Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur MOISIERE, responsable de la commission "Finances" pour l'exercice 2014, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

<i>Section</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Vote</i>	<i>Cumul</i>
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	0,00 €	7 590 426,50 €	7 590 426,50 €
Recettes	0,00 €	7 590 426,50 €	7 590 426,50 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	4 000 256,05 €	5 523 116,23 €	9 532 372,28 €
Recettes	0 €	9 532 372,28 €	9 532 372,28 €

- Vu l'avis des commissions de "Finances" en date des 20 janvier 2014 et 10 février 2014,

Le Conseil Municipal ;

- **ADOpte** le budget primitif "Ville" de l'exercice 2014 et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans opération ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

**4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M14 2014
« LOCATIFS AUX PARTICULIERS ».**
(Présentation par Monsieur MOISIERE)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312.1 ;
- Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur MOISIERE, responsable de la commission "Finances" pour l'exercice 2014, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

<i>Section</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Vote</i>	<i>Cumul</i>
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	0,00 €	208 000,00 €	208 000,00€
Recettes	0,00 €	208 000,00 €	208 000,00€
INVESTISSEMENT			
Dépenses	0,00 €	177 081,13 €	177 081,13 €
Recettes	0,00 €	177 081,13 €	177 081,13 €

- Vu l'avis de la commission "Finances" en date du 20 janvier 2014,

Le Conseil Municipal ;

• **ADOPTÉ** le budget primitif "Locatifs Aux Particuliers" de l'exercice 2014 et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans opération,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

5. FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2014.

(Présentation par Monsieur MOISIERE)

Monsieur MOISIERE, responsable de la commission « Finances », rappelle que le Conseil Municipal est invité, tous les ans, à délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal ;

• **DECIDE** de fixer pour l'année 2014 les taux de taxe suivants :

<i>Taxe d'habitation</i>	5,86 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	7 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	11,82 %

• **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

6. SUBVENTIONS 2014.

(Présentation par Monsieur MOISIERE)

Monsieur MOISIERE, responsable de la commission "Finances", présente les demandes de subventions suivantes pour l'année 2014 :

01 - Amicale Laïque	1 656,43 €
02 - A.P.E.L. Ecole Sainte-Anne	5856,00 €
03 - Association des parents d'élèves de l'école P. et M. Curie	1 700,00 €
04 - Association Sportive du collège Paul Gauguin	300,00 €
05 - Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)	837,00 €
06 – BTP CFA 44 (Centre de Formation Professionnel Bâtiment et TP)	575,00 €
07 - M.F.R. St Etienne de Montluc	345,00 €
08 - M.F.R. St Père en Retz	230,00 €
09 – Apprentis d'Auteuil (Notre Dame de Bon Accueil)	115,00 €
10 - Lycée professionnel Briacé (Le Landreau)	230,00 €
11 - Lycée professionnel de l'Erdre (Nort sur Erdre)	230,00 €
12 - A.C.L.C.	358 280,00 €
13 - Club Micromédia	20 000,00 €
14 - Musée du Temps des Baigneurs	235,00 €
15 - ACROLA	600,00 €
16 – Association syndicale des marais estuariens de Cordemais	8 000,00 €
17 - Estuarium	40 000,00 €
18 - Société de chasse Cordemaisienne	2 800,00 €
19 - ADMR	3 000,00 €
20 - Association des Donneurs de Sang	250,00 €
21 - Club des Anciens	5 000,00 €
22 - Fédération des Accidentés du Travail	176,00 €
23 - Pompiers St Etienne de Montluc	2 500,00 €
24 - U.N.C.	1 122,00 €

25 - A.S.C.	44 800,00 €
26 - Education Sports Canin	1 000,00 €
27 - Les Galops du Sillon	5 100,00 €
28 - T.C.F.C. (Football)	12 800,00 €
29 - Les Sabots de la Loire	300,00 €
30 - Le Trait d'Union	3 500,00 €
31 - Association LA CICADELLE	275,00 €
32 - A.D.V.C. 44 (aide aux conjoints survivants)	161,00 €
33 - C.A.A.P Ouest	3 860,00 €
34 - France ADOT 44 (don d'organes)	180,00 €
35 - ILCO Atlantique (aide aux stomisés)	180,00 €
36 - La Croix d'Or (lutte contre l'alcoolisme)	180,00 €
37 - Les Eaux Vives	503,00 €
38 - Vie Libre 44 section de Couëron (lutte contre l'alcoolisme)	180,00 €
39 - Croix Rouge Française délégation locale Le Sillon-Les 3 rivières	180,00 €
40 - Fondation de France	6 231,00 €
41 - Les Restaurants du Cœur Relais 44	180,00 €
42 - S.N.S.M. Côte d'Amour Pornichet (Sté Nationale de Sauvetage en Mer)	180,00 €
43 - Ass. Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique	180,00 €
44 – Des Animaux & Des Hommes – Refuge animalier	600,00 €
45 – C.C.A.S. Cordemais	20 000,00 €

Le Conseil Municipal ;

- **DECIDE** de verser les subventions précitées ;
- **PRECISE** que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget "Ville" 2014 pour les quarante - quatre premières subventions et à l'article 657362 pour le C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention

**7. PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS
ELECTRIQUES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU
LOTISSEMENT « DOMAINE DU GRAND CLOS ».**
(Présentation par Monsieur GEFFROY)

Monsieur le Maire expose que par délibération du 16 décembre 2013, le syndicat du lotissement « Domaine du Grand Clos » a rétrocédé à la commune de Cordemais sa voirie et ses espaces verts.

Il convient donc de transférer le compte EDF relatif aux consommations d'électricité d'éclairage public du lotissement « Domaine du Grand Clos » à la commune de Cordemais à compter du 17 décembre 2013.

Cependant, l'association syndicale s'est acquittée d'une facture relative aux consommations d'électricité d'éclairage public du lotissement du 17 décembre 2013 au 14 février 2014. Il convient donc de rembourser au syndicat du lotissement les sommes versées au titre de la consommation du 17 décembre 2013 au 14 février 2014 au prorata du nombre de jour.

Le Conseil Municipal ;

- **PROPOSE** de transférer le compte EDF du lotissement « Domaine du Grand Clos » à compter du 17 décembre 2013 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à rembourser l'association syndicale les sommes versées à EDF en paiement de la facture, au prorata de la consommation du 17 décembre 2013 au 14 février 2014.

Adopté à l'unanimité

**8. AUGMENTATION DE LA PRIME A LA CAPTURE
DES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES.**
(Présentation par Monsieur GEFFROY)

Pour soutenir la lutte contre les ragondins, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter à 3.00 € la prime à la capture actuellement fixée à 2.00 € par animal.

Le Conseil Municipal ;

- **ACCEPTE** d'augmenter la prime à la capture de ragondin à 3.00 € par animal ;
- **DIT** que cette prime sera versée aux piégeurs sur confirmation de piégeage.

Adopté à l'unanimité

**9. PERSONNEL – CREATION EMPLOI DE
RENFORT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE – ESPACES VERTS.**

(Présentation par Monsieur GEFFROY)

La communauté de communes a souhaité mutualiser les équipes espaces verts de son territoire afin de présenter un projet aux Florales 2014.

Dans ce contexte, les agents en place vont devoir se concentrer sur cet aménagement au détriment du quotidien.

Fort de ce constat, le Maire propose de créer un poste de renfort – accroissement temporaire d'activité sur la base de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée – article 3 (alinéa 1) aux conditions suivantes :

- nature des fonctions : gestionnaire espaces verts.
- durée du contrat : du 14 avril au 16 mai 2014
- rémunération : base : adjoint technique de 2ème classe
 + régime indemnitaire (niveau gestionnaire de tâches)
 + prime semestrielle
- temps de travail : temps complet

Le Conseil Municipal ;

- **APPROUVE** la création d'un emploi pour cause d'accroissement temporaire d'activité à temps complet dans les conditions citées ci-dessus ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus à l'article 6413 du budget.

Adopté à l'unanimité

**10. ECOLE PRIVEE SAINTE ANNE DE CORDEMAIS -
ATTRIBUTION D'UN FORFAIT COMMUNAL
POUR L'ANNEE 2014.**

(Présentation par Monsieur GEFFROY)

Monsieur le Maire, rappelle que l'OGEC de l'école privée Sainte-Anne a signé un contrat d'association avec l'Etat. De ce fait, une convention d'instauration d'un forfait communal a été signée par l'OGEC et la commune le 6 avril 2006. Cette convention précise notamment le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Anne.

Pour l'année 2014, Monsieur le Maire, propose de fixer, par avenant à la convention, le montant du forfait communal à la somme de 1 088.54 € par élève domicilié à Cordemais.

Le Conseil Municipal ;

- **ARRETE** le montant de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne, pour l'exercice 2014, à 1 088.54 € et ce pour les seuls élèves résidant sur la commune de Cordemais ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">11. ATTRIBUTION BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE 2014. (Présentation par Monsieur GEFFROY)</p>

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des fournitures scolaires comme suit :

- 64 € par élève habitant Cordemais et fréquentant les établissements secondaires publics et privés de Cordemais et hors Cordemais (né à partir du 1^{er} janvier 1996), accordés sous forme de 2 bons de fournitures scolaires de 32 €,
- 48 € par élève fréquentant le groupe scolaire public Pierre et Marie Curie de Cordemais.

Le Conseil Municipal ;

- **FIXE** le montant des fournitures scolaires pour l'année 2014 à 64 € par élève domicilié à Cordemais, fréquentant les établissements secondaires publics et privés de Cordemais et hors Cordemais (nés à partir du 1^{er} janvier 1996), accordés sous forme de 2 bons de fournitures scolaires de 32 € ;
- **FIXE** le montant des fournitures scolaires pour l'année 2014 à 48 € par élève fréquentant le groupe scolaire public Pierre et Marie Curie de Cordemais ;
- **DIT** que les effectifs pris en compte pour les élèves de l'école Pierre et Marie Curie sont ceux du mois de janvier de chaque année.

Adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">12. RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE CORDEMAIS. (Présentation par Monsieur TROCHU)</p>

Monsieur TROCHU, responsable de la commission « Information Promotion Vie Culturelle » rappelle qu'à l'approche des commémorations 2014-2018, la commune envisage de procéder à la restauration de son monument aux Morts en y apportant les réfections suivantes :

- Nettoyage du monument ;

- Apposition d'une plaque devant porter le nom de 4 soldats cordemaisiens morts pour la France, mais non-inscrits sur le monument ;
- Peinture de l'ensemble des noms inscrits à la résine noire ;

La Commune estime le montant de cette restauration à hauteur d'environ 4800 € HT.

Dans ce cadre, la Commune souhaite bénéficier d'une subvention de l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de guerre de la Loire –Atlantique.

Le Conseil Municipal ;

- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder aux travaux de restauration tels que définis ci-dessus ;
- **DECIDE** de demander à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre de la Loire –Atlantique l'attribution d'une subvention ;
- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

13. DECISIONS ET INFORMATIONS

(Présentation par M. GEFFROY)

TABLEAU RECAPITULATIF DECISIONS DU MAIRE 2014

RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DATE DE DECISION et NUMERO	REFERENCES CADASTRALES	ZONAGE P.L.U	PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN
16/12/2013 – 13A0023	AB 463-464	Ua	Vte Csts ALLER/RIPOCHE Gilles	3 place de l'Eglise/rue du Port
08/01/2014 – 13A0024	AM 444p	Uc	Transfert GUINET/SCI EMCG	17, 19 rue de la Gare
07/01/2014 – 13A0025	AM 246 et 249p	Uc et A	Vte DURAND/SARL KER MARTINE	La Vigne
07/01/2014 – 13A0026	AL 232, 241	Ue	Fédération de L.A. pour la pêche/SCI NEMO	Les Petites Landes
15/01/2014 – 14A0001	BM 256, 278p, 279p, 281p	Uc	Vte LETELLIER-BLANDIN/CANTIN-OGER	Le Tertre
31/01/2014 – 14A0002	AM 461	Uc	Vte HAURAY/LE GUILLOU-DENIS	71, rue des Sables

14. COMMISSIONS (Présentation par M.GEFFROY)
--

SPORTS (présentation par M. LANCIEN)

- Terrain de foot : reprise des travaux après des problèmes techniques résolus.
- Terrain de tennis : les travaux se poursuivent après un arrêt dû aux intempéries et à un problème de canalisation d'eau.

BATIMENTS (présentation par M. GADAIS)

- Salle polyvalente de l'hippodrome : Les box couverts sont terminés. La charpente est en cours.
- Extension du restaurant l'Ancre de Marine : démarrage des travaux en mars.
- Maison médicale : le choix des entreprises a été fait – le coût des travaux est maîtrisé.
- EHPAD : démarrage du gros oeuvre.

FINANCES (présentation par M. MOISIERE)

- Hommage à Maryline FEUILLAT, Collègue décédée prématurément, en charge de préparer et élaborer traditionnellement le budget.

C.C.A.S. (présentation par Mme TRIBALLIER)

- Subvention de 20 000 € accordée.
- Beaucoup de familles en difficultés depuis le début de l'année.

AFFAIRES SCOLAIRES (présentation par M. GEFFROY)

- Réflexion avec la CCCE autour du périscolaire dans l'éventualité de l'ouverture d'une classe supplémentaire.

VOIERIES (présentation par M. DOCEUL)

- Remercie le personnel communal qui s'est arrangé pour que les voiries soient toujours dégagées suite aux inondations et intempéries.

INFORMATION/ PROMOTION/ VIE CULTURELLE (présentation par M. TROCHU)

- Préparation de la future exposition « Regard d'artiste » de Pierrick TUAL.
- Prises de vues aériennes des différents chantiers et constructions

URBANISME (présentation par M. GEFFROY)

- PLU et Zonage d'assainissement : enquête publique du 6 février au 10 mars inclus.

AGENDA 21 (présentation par M. LEMERLE)

- Le 4/02 : organisation de la marche thermique : 5 foyers diagnostiqués.
- Le 21 février : restitution de la marche thermique auprès de la population cordemaisienne puis exposé plus général sur l'économie d'énergie concernant l'habitat.
 - Réalisation avec Saint Etienne de Montluc de flyers sur des gestes simples relatifs à l'économie d'énergie.
- Le 12/04 : Matin Jardin autour de la biodiversité ruches, art floral, ouverture des serres communales, compost ...).

15. INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR D'ESTUAIRE.

(Présentation par M.MOISIERE)

- Salle de sport de La Portrais : en rénovation, fin des travaux prévus en juin.
- Pépinière créée sur le site de l'École du Gaz : ouverture fin avril. Interface, prestataire de service, gère actuellement la pépinière. Installation des jeunes pépins dès l'ouverture en avril.

16. QUESTIONS/ INFORMATIONS DIVERSES

M. Christophe DURANCE demande a qui incombe la charge de l'entretien du mémorial proche de la de la gare.

Réponse : responsabilité de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Joël GEFROY



Le Secrétaire de séance,

Eric LEMERLE

Compte rendu remis au secrétaire de séance le 26 février 2014
Compte rendu approuvé par le secrétaire de séance le 28 FEV. 2014
Compte rendu affiché le 03 MARS 2014